

République Française
Département Nièvre
Commune de Chevenon

Compte rendu de séance

Séance du 17 Novembre 2025

L' an 2025 et le dix-sept novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de M LOCTIN Emmanuel Maire

Présents : M. LOCTIN Emmanuel, Maire, Mmes : SORIAUX Sandrine, BERNARD Françoise, CANOT Fabienne, PALLADINI Frédérique, MM : CAIRA Yannick, FERRE Jérôme, POUZOL Philippe, RAYMOND Jean-Luc, VINCENT Jean-Luc

Excusé(s) : Mmes : FLEURY Aurélie, GAUCHER Martine, MONTIGNAC Elodie, BERNARD-FOUCAULT Régine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 12/11/2025

Date d'affichage : 12/11/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Nevers
le : 20/11/2025

et publication ou notification
du : 20/11/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme Frédérique PALLADINI

SOMMAIRE

Adoption du compte rendu du 25 août 2025

Décisions du Maire

Convention chemins ruraux avec Soleil Eléments

Convention de servitude pour les ouvrages souterrains avec ENEDIS - 2025_043

Création de poste agent de maîtrise - 2025_044

Décision modificative commune - 2025_045

Adhésion convention de gestion mutuelle et fixation de la participation employeur - 2025_046

Adhésion convention de gestion prévoyance et fixation de la participation employeur - 2025_047

Adoption du compte rendu du 25 août 2025

Aucune observation

Vote : unanimité

Décisions du Maire

Devis :

Adage bar du centre 1800 €
Campus gouttière école 2660 €

Convention chemins ruraux avec Soleil Eléments

Décision reportée au prochain conseil

Convention de servitude pour les ouvrages souterrains avec ENEDIS réf : 2025_043

La société ENEDIS nous a transmis une convention concernant l'enfouissement des réseaux électriques au Chemin du Pont de Pierre, parcelle A2 et A 64.

Les travaux correspondent à l'enfouissement d'une canalisation d'environ 370 mètre de long avec ses accessoires dans une bande de 3 m de large et si besoin de la pose de bornes de repérage.
ENEDIS s'engage à verser une indemnité forfaitaire, unique et définitive d'un montant de 370 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec ENEDIS.

Vote à l'unanimité

Création de poste agent de maîtrise réf : 2025_044

Afin de palier les besoins de main d'œuvre, monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Ce personnel servirait d'interface entre le personnel existant et les élus.

Vote à l'unanimité

Décision modificative commune réf : 2025_045

Comme chaque fin d'année, nous faisons un point sur les comptes et comptabilisons les recettes supplémentaires et équilibrions les comptes avec des dépenses.

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Montant		Chapitre	Article	Montant
Recettes	Chapitre 013	6419	4514	Dépenses	Chapitre 011	60621	2700
	Chapitre 70	7022	175			615221	12000
		70688	421			61551	500
		7088	311			611	6000
	Chapitre 73	73123	12247			6234	1500
		73118	1191		Chapitre 65	65211	1400
	Chapitre 74	748374	5624		Chapitre 011	62268	1073
	Chapitre 75	752	530				
		75888	160				
			25173				25173

Investissement							
	Chapitre	article	Montant		Opération	Article	Montant
Recettes	Chapitre 10	10226	12098	Dépenses	Opération 202401 bar du centre	21321	1800
					Opération 202506 Aménagement route de jaugenay	2031	-2308,09
					Opération 202507 Aménagement route du canal	2031	2308,09
					Opération 202503 Mur de l'eglise	21318	1000
					Opération 202401 bar du centre	21321	9298
							12098

Vote à l'unanimité

Adhésion convention de gestion mutuelle et fixation de la participation employeur
réf : 2025_046

L'état a engagé des réformes en 2011 concernant la proposition d'une solution de mutuelle par les employeurs à leurs salariés.

Cette solution n'était pas encore applicable à la fonction publique et devient obligatoire à partir du 1er janvier 2026.

Les communes ont donc l'obligation de trouver une mutuelle ou un organisme donnant une offre de mutuelle à leurs agents.

Le centre de gestion nous propose une convention de participation en complémentaire santé avec la MNT.
Monsieur le Maire propose l'adhésion à cette convention.

Les collectivités locales ont donc désormais l'obligation de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaires.

L'état fixe un minimum de 15 € par agent à compter du 1er janvier 2026 sans que la participation employeur ne puisse dépasser le montant de la cotisation de l'agent.

Cette participation n'est donnée qu'aux agents ayant adhéré à la convention de gestion mutuelle.

Le conseil fixe à 15 € par agent la prise en charge de la commune pour la mutuelle.

Vote à l'unanimité

Adhésion convention de gestion prévoyance et fixation de la participation employeur
réf : 2025_047

L'état a engagé des réformes en 2011 concernant la proposition d'une solution de mutuelle par les employeurs à leurs salariés.

Cette solution n'était pas encore applicable à la fonction publique et devient obligatoire à partir du 1er janvier 2025.

La commune fin 2024 a décidé de prendre en charge la prévoyance à hauteur de 7 € pour les contrats de prévoyance labellisées.

Il y a bien des agents qui ont une prévoyance mais non labellisée.

Le centre de gestion nous propose une convention de participation en prévoyance en partenariat avec la MNT.
Monsieur le Maire propose l'adhésion à cette convention.

Les collectivités locales ont donc désormais l'obligation de participer au financement de la prévoyance.

L'état fixe un minimum de 7 € par agent à compter du 1er janvier 2025 sans que la participation employeur ne

puisse dépasser le montant de la cotisation de l'agent.
Cette participation n'est donnée qu'aux agents ayant adhéré à la convention de gestion prévoyance.

Le conseil fixe à 7 € par agent la prise en charge de la commune pour la prévoyance.

Vote à l'unanimité

Informations diverses :

Schéma assainissement :

Une information a été demandée à la société SAFEGE qui pourrait réaliser toute l'étude du schéma d'assainissement.

Convention sur les chemins ruraux avec SOLEIL ELEMENT 10 :

Un entretien supplémentaire est souhaité avec la société SOLEIL ELEMENT 10 pour pouvoir signer la convention avec la municipalité et la société.

Ecole :

Une information suite au conseil d'école a été donnée au conseil municipal. A la rentrée prochaine, l'école de Chevenon pourrait accueillir 46 enfants.

Le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 12 décembre 2025 à l'Espace Zébulle.

Bar du centre :

La société Adage finalise les mesures du bâtiment, les plans seront présentés à la commune fin décembre.

CCAS :

Le 17 décembre aura lieu le repas des anciens à la salle de l'amitié à partir de 12 h.

Elections :

Une salle sera mise à disposition aux candidats des élections de la façon suivante (suivant les disponibilités des salles) :

- du lundi au jeudi Espace Zébulle si location, local de la poste
- du vendredi au dimanche Salle de l'amitié si location, Espace Zébulle ou local de la poste

Séminaire :

Cette année le séminaire du conseil municipal aura lieu le samedi 22 novembre de 9h à 12h.

La séance est levée à 20h10.

Le maire

Emmanuel LOCTIN

Le secrétaire de séance

Frédérique PALLADINI